



COMMUNIQUE DE PRESSE – 18 septembre 2025, Paris

Un an après l'avis de la CIJ et la résolution de l'AG de l'ONU : la fin de l'occupation du Territoire Palestinien Occupé devait intervenir aujourd'hui

Il y a un an, l'AGNU adoptait la **résolution ES-10/24** suivant l'avis consultatif de la CIJ relatif aux conséquences de l'occupation prolongée du Territoire palestinien occupé par Israël **qualifiant l'occupation israélienne de « présence illicite » devant cesser « dans les plus brefs délais »**. L'Assemblée générale avait alors fixé un délai de douze mois (menant au 18 septembre 2025) pour que cette occupation prenne fin, rappelant l'obligation de l'ensemble des États de coopérer afin d'y mettre un terme, conformément au droit international.

Douze mois plus tard, force est de constater l'inaction de la communauté internationale.

A l'heure actuelle, on ne note aucune sanction européenne malgré des initiatives individuelles par l'Espagne, la Slovaquie, l'Irlande ou encore la Belgique. Celles-ci marquent une évolution mais restent à ce jour limitées et sans portée à l'échelle de l'Union.

La **suspension partielle des préférences tarifaires aux produits israéliens** proposée par la Haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères le 17 septembre n'est présentée que comme une mesure destinée à améliorer la situation humanitaire à Gaza et doit en outre encore recevoir une approbation des États de l'UE à la majorité qualifiée. Pourtant, la CIJ et l'ONU ont clairement dénoncé des violations graves, répétées et continues du droit international tant à Gaza que sur l'ensemble du Territoire palestinien occupé. Cette **focalisation sur la seule dimension « humanitaire » occulte la question de fond : la responsabilité internationale liée à la persistance de l'occupation et au génocide en cours à Gaza**.

Un an plus tard, alors que la date butoir est atteinte, **les avancées sont minimales** malgré la clarté des conclusions de la CIJ et **aucune mesure européenne d'envergure n'a été adoptée pour exercer une pression suffisante sur le gouvernement israélien et mettre fin à l'occupation**.

Il est urgent que les États membres de l'UE et la communauté internationale assument leurs responsabilités.

Contact presse : Benjamin Fiorini, Secrétaire général de JURDI : jurdi.asso@proton.me